

REGLEMENT



ART 1 : ORGANISATEUR

Ville de Montauban.
Siège de l'organisation :
Direction Sports et jeunesse (Secteur Evènementiel Sportif)
895 rue du Ramiérou 82000 Montauban
Tél. : 06 22 04 97 08 ou 05 63 91 61 58

ART 2 : DATE, LIEU ET HORAIRES

Courses se déroulant le dimanche 27 mars 2022, Ville de Montauban (Tarn-et-Garonne).

- Départ Marathon ; Marathon en relais : 8h30
- Semi-marathon, 10 km : 9h.

Départ et arrivée sur le même site (Avenue du 10^{ème} Dragon, Parc du Cours Foucault)

ART 3 : PARCOURS

3.1 : Généralités

10 km et Semi-marathon en une seule boucle.
Marathon ; Marathon Relais en deux boucles.

Parcours sur revêtements de sol variés. Dénivelés inférieurs à 5%

3.2 : Ravitaillement

Ravitaillements principaux tous les 5 km et à l'arrivée. Présence de ravitaillements intermédiaires (eau). Ravitaillements individuels autorisés aux emplacements prévus par l'organisation, mais à la responsabilité totale du coureur (acheminement, distribution, récupération)

ART 4 : DEROULEMENT

4.1 : Départ, arrivée

Départs à 8h30 (Marathon ; Marathon en relais) et à 9h (semi-marathon et 10 km). Départ et arrivée des 4 épreuves sur le même site (Avenue du 10^{ème} Dragon, Parc du Cours Foucault)
Parcours urbain intra-muros.

4.2 : Dispositions sanitaires particulières

Dès son arrivée, le participant s'engage à respecter l'application des mesures sanitaires actualisées et imposées par l'organisateur au moment du Marathon de Montauban.

ART 5 : PARTICIPANTS

- 10 km : ouvert aux hommes et femmes pour les catégories de cadets à Masters 10
- Semi-marathon : ouvert aux hommes et femmes pour les catégories de juniors à Masters 10.
- Marathon: ouvert aux hommes et femmes pour les catégories d'espoirs à Masters 10.

- Marathon en relais (par équipe de 4) : ouvert aux hommes et femmes pour les catégories de Cadets à Masters 10

5.1 Les catégories

CATEGORIE	CODE	ANNEE DE NAISSANCE
Masters	M10	1937 et avant
	M9	1942 - 1938
	M8	1947 - 1943
	M7	1952 - 1948
	M6	1957 - 1953
	M5	1962 - 1958
	M4	1967 - 1963
	M3	1972 - 1968
	M2	1977 - 1973
	M1	1982 - 1978
	M0	1987 - 1983
Seniors	SE	1988 à 1999
Espoirs	ES	2000 à 2002
Juniors	JU	2003 et 2004
Cadets	CA	2005 et 2006

5.2 FFA

Les courses du 10 km, marathon et semi-marathon sont homologuées par la FFA, bénéficient du Label Régional, et permettent un classement et une qualification.

Tout licencié F.F.A. devra fournir à l'engagement, une photocopie de licence valide au jour de la course.

5.3 Exploitation d'images

Les coureurs autorisent le comité d'organisation à exploiter les images et photos réalisées durant les deux jours de manifestation.

ART 6 : REGLEMENT SPECIFIQUE MARATHON RELAIS

Le Marathon Relais se déroule par équipe de 4 coureurs (catégories de Cadets à Masters 10).
Départ de la course à 8h30.

Les distances à parcourir dans l'ordre chronologique sont les suivantes :

Relais 1 : 11 km (Zone relais : Route de Léojac, Sortie INTERMARCHE)

Relais 2 : 10 km (Zone relais : Contre allée du Cours Foucault)

Relais 3 : 11 km (Zone relais : Route de Léojac, Sortie INTERMARCHE)

Relais 4 : 10 km 195 (Zone de rassemblement équipe : Entrée du Cours Foucault)

Les coureurs de l'équipe se retrouveront au départ de la dernière ligne droite avant l'arrivée (zone matérialisée) à l'entrée du Cours Foucault pour effectuer en équipe les 300 derniers mètres

Chaque relayeur devra se rendre sur la zone de relais correspondante par ses propres moyens

Une récompense podium (lots divers) sera remise exclusivement aux équipes premières des catégories Homme (équipe composée de 4 Hommes), Femme (équipe composée de 4 femmes), Mixte (toute autre composition d'équipe).

En plus des dotations, des primes aux vainqueurs seront attribuées pour la 1^{ère} équipe masculine et la 1^{ère} équipe féminine.

Par contre, dans un souci d'équité sportive, aucune prime ne sera attribuée à la 1^{ère} équipe Mixte (composées au moins d'un homme), qui bénéficiera tout de même, des dotations.

ART 7 : ASSURANCE ET RESPONSABILITE

Conformément à la loi, la Ville de Montauban a souscrit un contrat d'assurance responsabilité civile. Les coureurs participants sont sous leur propre et exclusive responsabilité. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation, ainsi qu'en cas de vol ou de dégradations des biens personnels du coureur survenus durant la manifestation.

ART 8 : SERVICES GENERAUX

8.1 : Sécurité routière

Sécurité routière assurée par la Police Municipale. Intersections sécurisées par des jalonneurs.

8.2 : Postes de secours

Poste de secours tous les 5 km. Poste central de secours à l'arrivée.

8.3 : Médical / Soins

A l'arrivée, présence de kinésithérapeutes, podologues, ostéopathes et médecins. Seuls les médecins sont habilités à mettre hors course tout concurrent paraissant inapte à poursuivre l'épreuve

8.4 : Contrôle antidopage

Présence, selon le règlement FFA, d'un contrôle antidopage officiel.

8.5 : Service garderie

Le dimanche de 8h00 à 16h00. Accessible aux enfants de 4 à 12 ans. Limitée à 100 enfants. Exclusivement réservée aux coureurs et aux bénévoles du marathon de Montauban 2021.

Documents obligatoires :

N° de police d'assurance Extra-Scolaire, Pique-nique, goûter à la charge des parents.

Garderie encadrée et animée par le service de la Direction Enfance Jeunesse.

ART 9 : INSCRIPTIONS

Inscriptions limitées à 4 000 coureurs sur l'ensemble des courses.

Le Marathon en relais est limité à 100 équipes de 4 coureurs

9.1 : Modalités d'inscription

- Par bulletin d'inscription : diffusé sur les courses régionales et lieux publics montalbanais, à solliciter au 06 22 04 97 08 ou au 05 63 91.61.58 ou à télécharger sur le site www.marathon-montauban.com.
L'inscription sera effective après remise du bulletin dûment rempli, accompagné du paiement par chèque à l'ordre du « trésor public » et fourniture des pièces ou photocopies des documents décrits à l'article 9.2. Aucune pièce justificative ne sera rendue.
- En ligne sur le site www.marathon-montauban.com : Après avoir renseigné le bulletin internet et effectué le règlement, le module d'inscription permettra de transférer les pièces décrites à l'article 9.2. Il sera toutefois possible de transmettre ces pièces au moment du retrait du dossard. Fin des inscriptions en ligne, le mercredi 23/03/2022 à 12h00.
- Sur le Village Marathon le samedi 26 mars 2022 de 9h à 19h.
- Inscriptions au bureau du Marathon, jusqu'au mercredi 23/03/2022 à 12h :
Direction Sports et Jeunesse – Service Evènementiel sportif
Centre de Loisirs du Ramiérou 895 rue du Ramiérou - 82000 MONTAUBAN.
- Inscriptions par courrier : en renvoyant le bulletin d'inscription dûment complété jusqu'au 23/03/2022 (cachet de la poste faisant foi) à l'adresse suivante : Direction Sports et Jeunesse – Service Evènementiel sportif Centre de Loisirs du Ramiérou 895 rue du Ramiérou - 82000 MONTAUBAN

9.2 : Pièces obligatoires

Pièces à fournir obligatoirement, soit en ligne, soit par courrier, soit le jour du retrait des dossards:

- Un certificat médical de non-contre-indication à la pratique **du sport en compétition ou de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition** de moins d'un an à la date de la compétition
OU d'une licence ou sa photocopie Athlé compétition, Athlé entreprise, Athlé running délivrée par la FFA, ou d'un Pass J'aime courir délivré par la FFA
OU d'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation délivrée par une fédération agréée sur laquelle doit apparaître, par tous les moyens, la non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition
- Une autorisation parentale, pour les mineurs.
- Un bulletin d'inscription dûment rempli.

Pour les participants étrangers : obligation de fournir un certificat médical, rédigé en langue française, daté et signé, d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, même s'ils sont détenteurs d'une licence compétition émise par une fédération affiliée à l'IAAF

9.3 : Paiement

- **En ligne** sur le site www.marathon-montauban.com
- **Par courrier** uniquement par chèque à l'ordre du « Trésor Public ».
- **Sur site** par chèque à l'ordre du « Trésor Public »
- **Au Bureau Marathon** par chèque à l'ordre du "Trésor Public" ou en espèces

Grille des tarifs :

Type de course	Tarifs 2021
Marathon	37€
Semi-Marathon	26€
10 Km	16€
Relais à 4	42€

9.4 : Remboursement

Le remboursement des inscriptions sera effectué exclusivement suite à une interdiction de la tenue de la manifestation, signifiée par les services de l'Etat, en lien avec la crise sanitaire COVID 19.

Les demandes de remboursement seront prises en compte jusqu'au 30/04/2022.

- **Pour les inscriptions par courrier et les paiements par chèque et/ou espèces :**

En cas de paiement par chèque ou en espèces, le remboursement pourra être effectué, sur simple demande du participant par mail ou par courrier accompagné d'un RIB valide.

Le remboursement sera effectué par virement bancaire uniquement.

- **Pour les inscriptions par internet et les paiements par carte :**

A partir des données de la carte bancaire utilisée lors de l'inscription, le prestataire en charge de la gestion des inscriptions par internet, remboursera le montant de l'engagement de l'ensemble des inscrits.

ATTENTION :

- Les frais de transaction payés en plus lors de l'inscription ne sont pas remboursés.

- Des frais de remboursement de 1,8% du montant remboursé seront également déduits du remboursement.

ART 10 : FIN DE COURSE

Temps maximum pour le marathon : 5h30.

L'organisation déclarera hors délais, toute personne arrivant au-delà de 2h45 au 21ème km et au-delà de 4h au 30ème km.

Temps maximum pour le semi-marathon : 2h45.

Temps maximum pour le 10 km course : 1h30.

L'organisation procédera à la mise hors course de toutes personnes qui ne sera pas dans ces délais.

Les concurrents devront se conformer aux règles du code de la route. Disqualification en cas de non-respect du règlement ou d'actes d'incivisme.

ART 11 : CLASSEMENT / RECOMPENSES

Podium scratch homme et femme du 10 km, semi-marathon et marathon :

1er ; 2ème ; 3ème **SANS CUMUL.**

Podium homme et femme du 10 km, semi-marathon et marathon :

1er de chaque catégorie.

Podium homme, femme et mixte pour le marathon-relais :

1er de chaque catégorie.

ART 12 : PRIMES

Primes offertes aux vainqueurs Hommes et Femmes Scratch selon la répartition suivante :

Vainqueurs scratch	HOMMES	FEMMES
MARATHON	400€	400€
SEMI-MARATHON	300€	300€
10 KM	200€	200€
MARATHON RELAIS	400€ (l'équipe)	400€ (L'équipe)

En cas de contrôle anti-dopage, les primes seront distribuées après retour négatif de l'organisme de contrôle anti-dopage, à l'organisation.

ART 13 : DOTATIONS

Récompenses identiques à chaque participant des 4 épreuves. Pour les marathoniens dotations supplémentaires (médaille personnalisé et textile). Récupération de la dotation dans le Village Marathon.

ART 14 : ANNULATION / MODIFICATION

En cas de force majeure ou d'injonction prise par les services de l'Etat compte tenu notamment de la crise sanitaire du COVID 19, l'organisation se réserve le droit d'annuler les épreuves, de modifier les tracés ou d'apporter tous les changements nécessaires à une bonne tenue de la manifestation.

ART 15 : ENGAGEMENT

En faisant acte d'inscription, le coureur reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement, d'en accepter les termes et de les respecter.

